

Pour le service Administratif

Dans une pochette plastique perforée A4

- ↵ Fiche de renseignements datée et signée avec photo collée
- ↵ Attestation d'assurances (responsabilité civile, risques individuels pour 2018/2019)
- ↵ Photocopie recto verso de la carte d'identité de l'élève valide jusqu'au 15/07/2019 *
- ↵ RIB du destinataire de la facture et/ou de la bourse *
- ↵ EXEAT à demander à l'établissement d'origine (primo entrants uniquement)
- ↵ Dossier de bourse ou décision d'ouverture de droits à la bourse le **cas échéant** *
- ↵ **FACULTATIF** selon le mode règlement choisi : mandat de prélèvement SEPA + RIB agrafé
- ↵ Certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté **ou** attestation de recensement **ATTENTION ce document est indispensable à l'inscription à l'examen** *

Pour le service Vie Scolaire

- ↵ Fiche d'engagement
- ↵ **FACULTATIF** Fiche Covoiturage

Pour le service infirmerie

Dans une pochette plastique perforée A4

- ↵ Fiche infirmerie, **avec** copie du PAI ou PAP ou aménagement le **cas échéant**
- ↵ Photocopie du carnet de santé ou de vaccination *
- ↵ Photocopie carte Vitale de l'élève et carte de Mutuelle (ou à défaut du responsable légal)
- ↵ Photocopie de la carte d'identité de l'élève *

*** Pour les élèves déjà scolarisés au Valentin en 2017-2018, si aucune modification n'est intervenue, si les documents sont toujours valides, NE PAS FOURNIR les documents indiqués :**

Pour les associations (facultatif)

Dans une pochette plastique perforée A4

- ↵ Association Sportive, Autorisation Parentale + Certificat médical pour les inscrits à l'année et occasionnels (par précaution pour les activités dites à risques : rugby, sports montagne....)
- ↵ 1 chèque de 26 € d'adhésion à l'ALESA, (Association des lycéens, des étudiants, des stagiaires et des apprentis : Association Socio Culturelle), et à l'A.S (Association Sportive). Cette cotisation permet aux apprenants de bénéficier des infrastructures de loisirs (type foyer, cafétéria), des sorties extrascolaires et des manifestations sportives. Le chèque est à établir à l'ordre de l'ALESA.
- ↵ Le coupon du règlement du foyer

TRANSPORTS SCOLAIRES

↵ Pour les départements de la Drôme et de l'Ardèche, les inscriptions se font via Internet, sur le site du Conseil Régional de votre lieu d'habitation.

Drôme : <https://transportscolaire.drome.auvergnerhonealpes.fr/usager/>

Ardèche : <https://transportscolaire.ardeche.auvergnerhonealpes.fr/usager/>

↵ Pour les autres départements veuillez vous adresser à votre Conseil Régional.